

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
concernant

*une demande de crédit d'investissement de frs 240'000.- pour entreprendre la replantation de l'alignement historique de tilleuls le long de la route de Lausanne*

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### Préambule

La route de Lausanne est une des entrées principales de l'agglomération yverdonnoise. C'est aussi une voie historique qui figure à l'Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS). Plus que le tracé lui-même, la substance historique de la route tient à son alignement d'arbres. Même si les arbres actuels sont relativement récents, l'alignement existe en effet depuis fort longtemps. Originellement, cet alignement offrait de l'ombre aux voyageurs tout en indiquant de loin le tracé des grandes routes du pays de Vaud.

Aujourd'hui, les arbres qui constituent cet alignement sont hétérogènes et leur état sanitaire est alarmant. Plusieurs abattages urgents ont déjà eu lieu. La substance historique de la route est donc condamnée si l'alignement n'est pas renouvelé.

Par ailleurs, les études conduites dans le cadre du projet d'agglomération relèvent que l'entrée sud de la ville présente un aspect très irrégulier du point de vue urbanistique. Or, la replantation d'un alignement d'arbres majeurs est une mesure simple à mettre en œuvre et qui aura à terme un grand effet esthétique sur tout ce secteur. Plus de 80 nouveaux tilleuls formeront un élément paysager continu et marquant qui redonnera une identité à l'entrée sud de l'agglomération (annexe 1).

Le crédit que nous vous recommandons d'accorder aujourd'hui porte donc sur la replantation de l'alignement historique d'arbres le long de la route de Lausanne.

### A. UNE NOUVELLE IMAGE POUR LA ROUTE DE LAUSANNE

L'étude aggroY Yverdon-Sud rendue en 2009, propose de requalifier la route de Lausanne, mais à long terme. A court terme, elle propose de réhabiliter l'alignement d'arbres plantés entre le Buron et la route, de sorte à rétablir l'unité paysagère de l'entrée sud de la ville :

*« L'alignement de tilleuls, le canal et le paysage en pied des côtes de Sermuz constituent les éléments caractéristiques essentiels à valoriser par le projet. Le contexte paysager et naturel du pied de coteau ainsi que du cours d'eau, doit être pris en compte et, autant que possible, être valorisé. » (Yverdon sud, 2010)*

Parmi les services de l'Etat intégrés à l'étude – qui ont accepté le projet lors d'une séance le 30 mai 2012 – les monuments et sites (SIPAL) insistent sur le caractère historique de la route. En effet, selon l'Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse du 14 avril 2010 (IVS) :

*« (...) la substance de la route historique Ouchy-Vaumarcus, sur le segment entre le virage de Gressy et la sortie autoroutière Yverdon-Sud, est matérialisée par l'alignement d'arbres plantés entre la route et le Buron. (...) »*

En vertu de cet inventaire, cet alignement d'arbres fait donc partie de la substance de la voie de communication historique et doit être conservé, sous réserve bien entendu d'une replantation conforme à l'esprit des lieux.

## **B. UNE ALLEE DISCONTINUE ET DANGEREUSE**

Comme déjà mentionné plus haut, les arbres qui constituent l'alignement de la route de Lausanne sont hétérogènes et leur état sanitaire est alarmant. Les plus âgés ont été élagués de manière inconsidérée, puis la hauteur de leur couronne adaptée au gabarit des poids-lourds. Ces élagages successifs les ont déformés. Leurs branches principales – celles qui portent l'arbre – sont en fourche, ce qui favorise la pourriture et déséquilibre leur structure. Il en résulte que de grosses branches peuvent donc casser à tout moment et tomber sur la chaussée (annexe 2).

En dépit des soins attentifs apportés par le service des travaux et de l'environnement (STE) entre 2008 et 2009, la majorité des arbres présente un aspect décharné et reste malgré tout dangereuse à moyen terme.

Par ailleurs, l'alignement est discontinu car plusieurs abattages ont déjà eu lieu. Enfin, les plantations les plus récentes ont été réalisées dans le cadre des mesures de compensation paysagères liées au chantier de l'autoroute A1. Il s'agit toutefois de petits chênes fastigiés (en forme de colonne) qui ne correspondent pas à l'esprit d'un alignement d'arbres majeurs et dont le développement ne donne pas satisfaction. De plus, ils ne s'intègrent pas à l'alignement historique.

La Municipalité propose donc la réhabilitation complète des plantations le long de la route de Lausanne. Les services de l'Etat concernés ont été consultés et ont donné leur accord au projet. Il s'agit du service des routes, du service de la faune, de la flore et la nature, du service immobilier – section monuments historiques et du service des eaux.

Le service immobilier – section monuments historiques a été sollicité pour une demande de subvention à la Confédération, au titre d'aide à la réhabilitation d'une voie historique suisse.

## **C. TRAVAUX ET COUTS**

Les travaux comprennent l'abattage et le dessouchage des 77 arbres existants, puis la plantation de 87 tilleuls à petites feuilles (*Tilia cordata*). Les prix comprennent un entretien par l'entreprise adjudicataire pendant 3 ans, afin de garantir la bonne reprise des plantes.

|  | Montants TTC | Totaux TTC     |
|--|--------------|----------------|
| Travaux préparatoires                                      |              | 55'500         |
| Installation de chantier                                   |              |                |
| Abattage et dessouchage des arbres existants               |              |                |
| Remise en état   |              |                |
| Fourniture et plantation de 87 tilleuls à petites feuilles |              | 122'000        |
| Fourniture et plantation                                   |              |                |
| Tuteurage et protection du tronc                           |              |                |
| Système d'arrosage   |              |                |
| Entretien pendant 3 ans                                    |              | 28'500         |
| Honoraires, surveillance des travaux                       |              | 13'000         |
| <i>Total</i>   |              | <i>219'000</i> |
| Divers & Imprévus (10%)                                    |              | 21'000         |
| <b>TOTAL ARRondi</b>                                       |              | <b>240'000</b> |

#### Charges annuelles

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à frs 32'000.-. Elles comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi (frs 3'200.-), l'amortissement (frs 24'000.-) et les frais d'entretien (frs 4'800.-). La dépense sera amortie sur 10 ans.

#### Plan des investissements

Le projet figure au plan des investissements pour frs 100'000.- en 2011 et frs 100'000.- en 2012. Le montant prévu en 2011 n'a pas été utilisé.

#### D. PLANNING PREVISIONNEL

- Acceptation du crédit d'ouvrage            octobre ou novembre 2012
- Appels d'offres                                    septembre/octobre 2012
- Adjudication des travaux                    octobre/novembre 2012
- Travaux préparatoires                        hiver 2012
- Travaux de plantation                        hiver 2012

#### E. BOUSSOLE 21

##### Économie

Le coût du projet est entièrement assumé par la collectivité. Par contre, le remplacement des arbres en fin de vie diminue les coûts d'entretien importants dus à l'état sanitaire des plantations existantes.

##### Environnement

L'aspect environnemental est le point fort du projet. La plantation d'un alignement continu créera un couloir biologique le long du Buron. Le choix d'une variété indigène est favorable à la faune. L'alignement d'arbres complète les structures paysagères de la plaine de l'Orbe et participe donc au réseau écologique local.

Société

Le projet améliore le cadre de vie des Yverdonnois. L'entrée de ville est mise en valeur. C'est un trait d'union entre Gressy et Yverdon-les Bains. Enfin, cette replantation d'un alignement de tilleuls restitue la substance historique de la route de Lausanne.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante:

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide:

- Article 1: La Municipalité est autorisée à entreprendre la plantation de 87 tilleuls le long de la route de Lausanne, entre le virage de Gressy et le carrefour avec la rue des Condémines.
- Article 2: Un crédit d'investissement de frs 240'000.- lui est accordé à cet effet.
- Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée sur le compte no 1313, « Route de Lausanne – alignement d'arbres » et amortie sur dix ans.

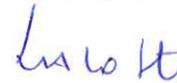
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



D. von Siebenthal

La secrétaire

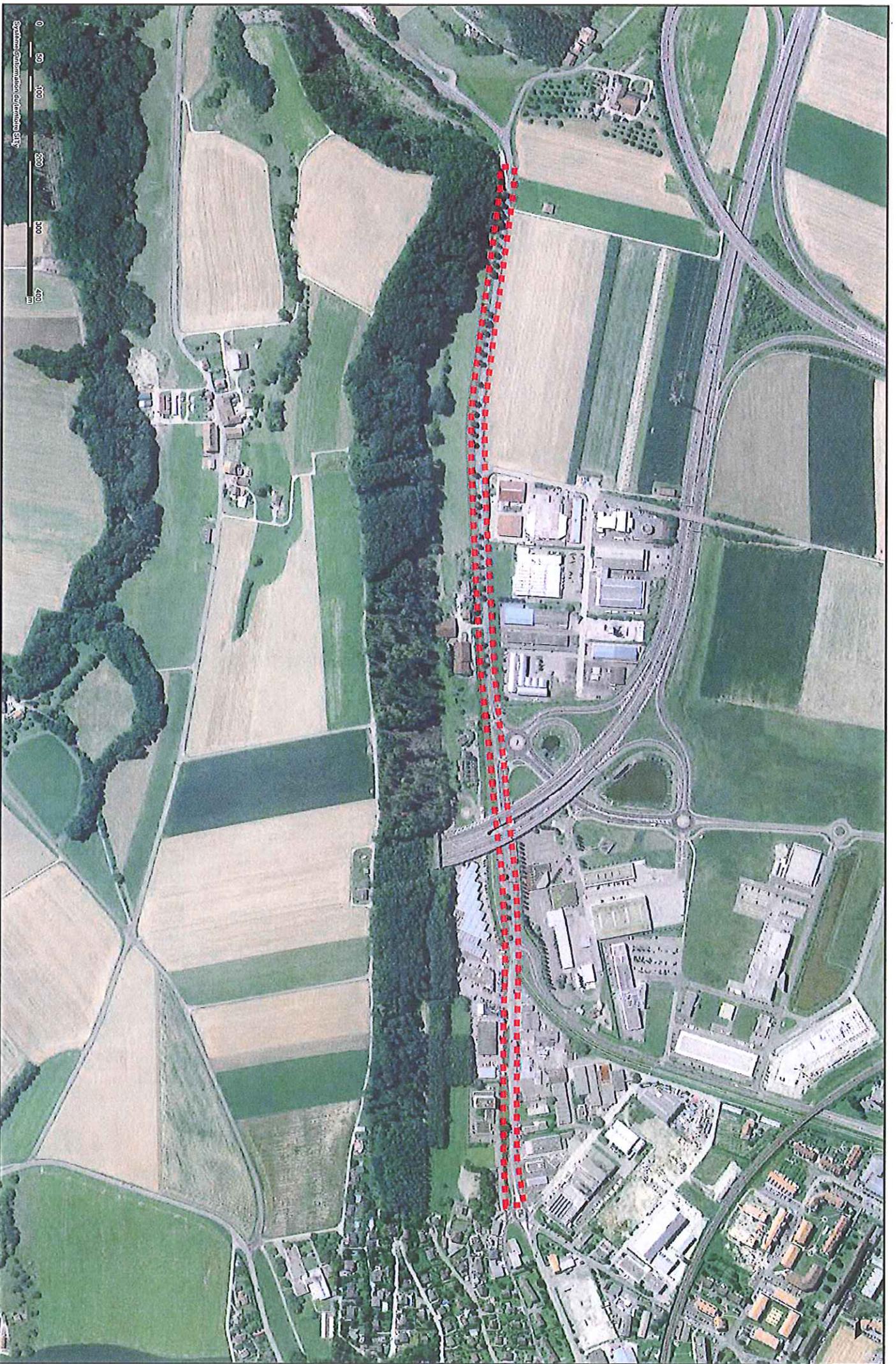


S. Lacoste

Déléguée de la Municipalité : Mme M. Savary, Municipale

Annexe 1 : Périmètre du projet

Annexe 2 : Etat existant



|  |           |                            |
|--|-----------|----------------------------|
| Replantation route de Lausanne   | Périmètre | Echelle :<br>sans<br>unité |
| Élaboré sur la base des données cadastrales, Département de la publicité |           | 09/07/2012                 |



ANNEXE 2 : Etat existant

